

Vers la fin de la ségrégation des personnes en situation de handicap ?

■ La Belgique a encore du chemin à parcourir pour l'intégration des personnes en situation de handicap. La journée internationale des personnes handicapées donne l'occasion de le rappeler.

Ce 3 décembre est la Journée internationale des personnes handicapées. C'est non seulement l'occasion de faire un bilan de la situation mais également de dégager des pistes d'avenir. Cette journée correspond à l'adoption, en 2006, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui vise à préserver la dignité humaine et à supprimer les divers mécanismes d'exclusion des personnes en situation de handicap. Elle se caractérise par le modèle social du handicap, qui considère ces personnes en tant que sujets de droits et non en tant qu'objets d'assistance. Son objectif est de lever les barrières physiques et sociales qui font obstacle à leur pleine participation à la société.

La Belgique a d'ailleurs récemment reçu des recommandations sur la mise en œuvre de la Convention précitée de la part du Comité des droits des personnes en situation de handicap de l'Onu⁽¹⁾. Ce Comité n'y a pas été par quatre chemins : aucun plan à l'échelle nationale, mauvaise représentation dans les médias, régime de substitution de la prise de décision, trop grand taux d'institutionnalisation, absence significative d'enseignement inclusif, faible participation au monde du travail et manque de données ventilées sur les questions liées au handicap.

Ce bilan tombe à un bon moment. Les nouveaux ministres mettent en place leurs politiques. Des choix seront bientôt faits. Deux questions se posent d'emblée : d'abord, pourquoi une évaluation si sévère et, ensuite, par où commencer ?

La Belgique doit, en effet, surmonter un défi de taille. D'un point de vue historique, elle a massivement investi dans des structures séparées pour les personnes en situation de handicap, que ce soit pour le milieu de vie, l'enseignement ou le travail. Or, la Convention relative aux droits des personnes handicapées condamne la ségrégation et oblige les Etats à favoriser l'inclusion. Cela veut dire que la société

doit s'adapter pour que les personnes en situation de handicap puissent vivre au sein de leur communauté. Le seul moyen d'y parvenir est de transformer les systèmes ségrégatifs en systèmes inclusifs. L'enseignement spécialisé doit se fondre dans l'enseignement ordinaire afin que les enfants en situation de handicap puissent être scolarisés avec les autres enfants. Les services sociaux, notamment, doivent être en nombre suffisant pour que les personnes en situation de handicap ne soient pas obligées de faire appel aux institutions.

Vu le passé de la Belgique et les exigences de la Convention, la transition n'est pas facile à opérer. Certains pas ont déjà été franchis mais l'objectif est encore loin d'être atteint. Cela explique la position du Comité des droits des personnes handicapées de l'Onu, qui a souligné les points positifs mais a rappelé à la Belgique qu'il reste beaucoup à faire.

Force est de constater, par ailleurs, que les démarches actuelles ne font pas partie d'une stratégie globale. Au-delà des initiatives individuelles, il serait utile d'établir un plan d'action pour les droits des personnes en situation de

handicap. Pour que ce plan ne soit pas démuné d'effet – comme cela arrive malheureusement souvent avec les plans d'action – il faudra, tout d'abord, prévoir le rassemblement systématique de données ventilées sur les questions liées au handicap, comme l'exige la Convention. Sans état des lieux complet et précis, il est impossible de prendre les bonnes décisions. Par la suite, il faudra définir des objectifs à la fois ambitieux et réalistes. Ces objectifs devront être accompagnés de mesures concrètes pourvues de moyens appropriés. A ce sujet, il ne suffit pas de simplement transférer des budgets, car l'inclusion demande un investissement

qui ne produit des effets qu'à long terme. Des ressources supplémentaires pour rendre l'enseignement inclusif, par exemple, ne feront diminuer le taux de fréquentation de l'enseignement spécialisé qu'après un certain laps de temps. Il en est de même pour la désinstitutionnalisation. En outre, il faudra assurer la participation des personnes en situation de handicap dans l'élaboration du plan d'action et prévoir des mécanismes de suivi de mise en œuvre à l'aide entre autres d'indicateurs.

Cela ne résout pas la question des priorités, question d'autant plus complexe dans une période de crise budgétaire. C'est un exercice périlleux mais il est possible, nous pensons, de faire des choix qui auront des effets multiplicateurs. Il s'agit d'investir intelligemment. Mise à part la collecte

de données en général, un domaine qui peut avoir un grand impact sur d'autres domaines est l'éducation. Comment les adultes de demain parviendront-ils à comprendre ceux qui sont différents, s'ils n'ont pas eu l'habitude d'interagir avec ces derniers étant jeunes ? Comment les personnes en situation de handicap pourront-elles participer pleinement à la société, si celles-ci

ont vécu dans les structures séparées durant toute leur jeunesse? L'éducation inclusive a le pouvoir de changer la société en conformité avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Pour cela, il faut un support individualisé, qui tienne compte des besoins spécifiques de tous les enfants, ainsi que des méthodes d'enseignement, qui n'excluent aucun parmi eux. Une plus grande aide aux familles est également nécessaire ainsi qu'une sensibilisation vis-à-vis du grand public.

Le problème essentiel est, sans doute, le stéréotype entourant les personnes en situation de handicap. Les regards sont plus tournés vers leurs déficiences que vers leurs capacités. La conséquence est que ces personnes sont habituellement considérées comme incapables de prendre des décisions, de vivre de manière autonome, d'être scolarisées

en enseignement ordinaire, d'avoir un travail rémunéré, de participer à la vie politique etc., alors que la réalité nous montre le contraire. C'est pour cela qu'il faut continuer à promouvoir une image positive des personnes en situation de handicap, comme nous en donne l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées.

→ (1) <http://www.lalibre.be/actu/belgique/la-belgique-doit-faire-davantage-pour-l-integration-des-personnes-handicapees-542f8500357030e610442b62>

Ce Comité n'y a pas été par quatre chemins: mauvaise représentation dans les médias, régime de substitution de la

prise de décision, trop grand taux d'institutionnalisation, absence significative d'enseignement inclusif, faible participation au monde du travail...

GAUTHIER DE BECO

Chercheur postdoctoral KU Leuven – Professeur invité UC Louvain. Expert belge du *Academic Network of European Disability experts (ANED)* Consultant en droit de l'homme.